

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE DU 24 FEVRIER 2016 A 19H

L'an deux mille seize et le vingt-quatre février à 19 heures, le Conseil Municipal de GÉRONCE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur CONTOU-CARRÈRE Michel, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : CONTOU-CARRÈRE Michel, DUFAU Frédéric, PALAS Jérôme, LANNERETONNE Michel, AGRAZ Joëlle, ADAM Jean Pascal, AMESTOY Daniel

ÉTAIENT ABSENTS : Cathy ILLANDE, Didier BORDES, Catherine HAGET, Maïder PUNTOUS

Secrétaire de séance : Jean Pascal ADAM

Date de la convocation : 17/02/2016

Date d'affichage : 17/02/2016

Nbre de conseillers en exercice : 11

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2015 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération 1/15:

N°160224/001 : FINANCES : EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2015 COMMUNE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le compte de gestion du budget principal a été établi par le receveur municipal, Monsieur Faget, à la clôture de l'exercice.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif du budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération 2/15:

N°160224/002 : FINANCES : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE

Monsieur le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Daniel AMESTOY, premier adjoint, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le compte administratif 2015 de la commune et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses
Prévus : **937 674.00 €**
Réalisé : **387 094.39 €**
Reste à réaliser : **353 109.22 €**

Recettes
Prévus : **937 674.00 €**
Réalisé : **520 824.65 €**
Reste à réaliser : **214 101.03 €**

Fonctionnement :

Dépenses
Prévus : **433 813.00 €**
Réalisé : **180 040.32 €**
Reste à réaliser : **0.00 €**

Recettes
Prévus : **433 813.00 €**
Réalisé : **434 680.48 €**
Reste à réaliser : **0.00 €**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : **133 730.26 €**
Fonctionnement : **254 640.16 €**
Résultat global : **388 370.42 €**

Délibération 3/15 :

N°160224/003 : FINANCES : EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2015 CCAS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le compte de gestion du budget CCAS a été établi par le receveur municipal, Monsieur Faget, à la clôture de l'exercice.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif du budget CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte de gestion 2015 du budget CCAS, après en avoir examiné les opérations qui y retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération 4/15 :

N°160224/004 : FINANCES : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Daniel AMESTOY, premier adjoint, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le compte administratif 2015 du CCAS et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	
Prévus :	0.00 €
Réalisé :	0.00 €
Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	
Prévus :	0.00 €
Réalisé :	0.00 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses	
Prévus :	1246.00 €
Réalisé :	54.00 €
Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	
Prévus :	1246.00 €
Réalisé :	245.46 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0.00 €
Fonctionnement :	191.46 €
Résultat global :	191.46 €

Délibération 5/15 :

N°160224/005 : FINANCES : EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2015 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le compte de gestion du budget annexe assainissement a été établi par le receveur municipal, Monsieur Faget, à la clôture de l'exercice.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif du budget annexe assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte de gestion 2015 du budget annexe assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération 6/15 :

**N°160224/006: FINANCES : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Daniel AMESTOY, premier adjoint, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le compte administratif 2015 du budget annexe assainissement et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

<i>Dépenses</i>	
Prévus :	82 144.00 €
Réalisé :	6 790.41 €
Reste à réaliser :	0.00 €
<i>Recettes</i>	
Prévus :	82 144.00 €
Réalisé :	58 135.63 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	
Prévus :	57 011.00 €
Réalisé :	30 574.89 €
Reste à réaliser :	0.00 €
<i>Recettes</i>	
Prévus :	57 011.00 €
Réalisé :	63 655.00 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	51 345.22 €
Fonctionnement :	33 080.11 €
Résultat global :	84 425.33 €

Délibération 7/15 :

N°160224/007 : FINANCES : EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2015 LOTISSEMENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le compte de gestion du budget annexe lotissement a été établi par le receveur municipal, Monsieur Faget, à la clôture de l'exercice.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif du budget annexe lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte de gestion 2015 du budget annexe lotissement, après en avoir examiné les opérations qui y retracent et les résultats de l'exercice.

Délibération 8/15 :

**N°160224/008: FINANCES : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
LOTISSEMENT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Daniel AMESTOY, premier adjoint, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le compte administratif 2015 du budget annexe lotissement et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

<i>Dépenses</i>	
Prévus :	60 868.35 €
Réalisé :	31 999.83 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes

Prévus :	60 868.35 €
Réalisé :	14 344.82 €
Reste à réaliser :	0.00 €

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE DU 24 FEVRIER 2016 A 19H

Fonctionnement :

	<i>Dépenses</i>
Prévus :	164 959.64 €
Réalisé :	19 281.57 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes

Prévus :	164 959.64 €
Réalisé :	87 946.12 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 17 655.01 €
Fonctionnement :	68 664.55 €
Résultat global :	51 009.54 €

Délibération 9/15 :

N°160224/009: Finances : Subventions aux associations en 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2016.

Considérant qu'il convient de procéder à la répartition de ces subventions,

Le Conseil Municipal après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents, FIXE, pour 2016, conformément au tableau, la répartition des subventions aux diverses associations, comme suit :

ASSOCIATIONS	Subvention 2014
ASS ATLAS DE JOSBAIG	120,00 €
ASS BIBLIOTHEQUE VALLEE DE	80,00 €
ASS FOLKLORIQUE DE JOSBAIG	600,00 €
ASS DES PARENTS D'ELEVES DE	400,00 €
ASS SECOURS CATHOLIQUE	80,00 €
ASS JOSBAIG 3EME AGE	250,00 €
COMITE DES FETES DE GERONCE	1 000,00 €
UNION SPORTIVE JOSBAIG	1 200,00 €
RESTO DU CŒUR OLORON	80,00 €
RESERVE (trésorerie)	1 190,00 €
TOTAL	5 000,00 €

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 10/15 :

N°160224/010: ONF : Programme de travaux en forêt communale 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme des actions à entreprendre en Forêt Communale au cours de l'année 2016. Ce programme est élaboré par l'Office National des Forêts.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

ACCEPTE de réaliser ce programme en totalité pour un montant de 13900€ HT

S'ENGAGE à inscrire cette dépense au budget 2016

DÉLÈGUE la réalisation des travaux suivant au Syndicat Forestier des Chênaies Basques et Béarnaises :

- Programme 38 : Dégagement de régénération naturelle et de plantation sur 2.5 ha parcelles 27 et 29 : 3000€ HT.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE DU 24 FEVRIER 2016 A 19H

- Programme 39 : Plantation de chênes sessiles en complément et enrichissement parcelles 20 et 26 sur 1.5ha : 4882€ HT

Délibération 11/15 :

N°160224/011: Convention mise à disposition du personnel et du matériel de la communauté de communes de Josbaig

Monsieur le Maire rappelle que les conventions de mise à disposition des agents et du matériel de la CCJ auprès des communes membres sont terminées depuis le 31 décembre 2015. La communauté de communes de Josbaig a validé un nouveau projet de convention par délibération en date du 26 janvier 2016.

Afin de respecter la réglementation, il convient à chaque commune membre de délibérer à leur tour sur le projet de convention de mise à disposition du service technique présenté en annexe et d'autoriser le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

VALIDE l'ensemble du projet de convention présenté en annexe,
AUTORISE le Maire à le signer,

Délibération 12/15 :

N°160224/012: Abonnement à la plateforme Géo64

L'Agence Publique de Gestion Locale propose une plateforme SIG (Système d'Information Géographique) web, c'est-à-dire accessible par Internet, intitulée Géo64, mettant à disposition des collectivités un ensemble de couches d'informations (notamment un fond topographique, le plan et la matrice cadastrale, les photos aériennes, ...), de fonctionnalités et de modules métier (par exemple la gestion du cimetière, le plan d'adressage des voies, la gestion des réseaux humides, ...).

Le Maire indique qu'une participation supplémentaire correspondante serait appelée par l'Agence selon les modalités décrites dans le règlement d'intervention de son service informatique.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour la collectivité, le Maire propose au conseil municipal d'utiliser ce nouvel outil,

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de s'abonner à Géo64 selon les modalités décrites dans le règlement d'intervention de son service informatique.

Délibération 13/15 :

N°160224/013: Convention avec la ville d'Oloron Ste Marie pour l'entretien des appareils de défense contre l'incendie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les contrôles d'hydrants (poteaux et bouches incendie) n'est plus effectué par le Centre de Secours, or ce contrôle est obligatoire.

Il informe qu'il a sollicité la Commune d'Oloron Sainte Marie pour l'établissement de ce contrôle ; il donne lecture de la convention à intervenir entre la Commune d'Oloron Sainte Marie et la Commune de Géronce afin de préciser les modalités techniques et financières de ces interventions.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE DU 24 FEVRIER 2016 A 19H

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE cette proposition.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative aux contrôles et essais des hydrants.

Délibération 14/15 :

N°160224/014: Subvention « les amis des églises anciennes du Béarn »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association des amis des églises anciennes du Béarn a fait un chèque de 1 000€ à la commune pour participer à la restauration des décors peints de l'église de Géronce dans le cadre des travaux de grosses réparation de l'église.

Il demande au conseil municipal l'autorisation pour encaisser cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser le chèque de 1000€ de l'association des amis des églises anciennes du Béarn.

PRECISE que cette recette sera inscrite au budget 2016.

Délibération 15/15 :

N°160224/015: Création du nouveau lotissement rue du Camp Romain

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 3 juin 2015 le conseil municipal a validé l'avant-projet de création d'un nouveau lotissement communal rue du Camp Romain compte tenu de la demande de terrain à bâtir sur la commune et la volonté du conseil municipal de maintenir les jeunes ménages dans la vallée. Une déclaration préalable a depuis été obtenue pour diviser les lots. Le projet va ainsi entrer dans sa phase opérationnelle.

Monsieur le Maire explique qu'il faut maintenant donner un nom à ce nouveau lotissement et créer un budget annexe assujetti de droit à la TVA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de nommer ce nouveau lotissement « LOTISSEMENT DU CAMP ROMAIN »

DECIDE de créer un budget annexe « lotissement du Camp Romain » assujetti de droit à la TVA avec une périodicité de déclaration trimestrielle.

CHARGE Monsieur le Maire de le représenter et de signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

AFFAIRES DIVERSES

- Le Maire lit aux conseillers l'invitation de l'USJ à participer au repas des sponsors suivi du match qui aura lieu le dimanche 6 mars 2016.
- L'achat d'un défibrillateur sera prévu au budget 2016

Plus aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou soulevée par les conseillers municipaux, la séance est levée à 21h00.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE DU 24 FEVRIER 2016 A 19H

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La séance a fait l'objet de quinze (15) délibérations ainsi numérotées :

- N°160224/001 : FINANCES : EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2015 COMMUNE**
- N°160224/002 : FINANCES : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE**
- N°160224/003 : FINANCES : EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2015 CCAS**
- N°160224/004 : FINANCES : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 CCAS**
- N°160224/005 : FINANCES : EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2015 ASSAINISSEMENT**
- N°160224/006 : FINANCES : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ASSAINISSEMENT**
- N°160224/007 : FINANCES : EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2015 LOTISSEMENT**
- N°160224/008 : FINANCES : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 LOTISSEMENT**
- N°160224/009 : Finances : Subventions aux associations en 2016**
- N°160224/010 : ONF : Programme de travaux en forêt communale 2016**
- N°160224/011 : Convention mise à disposition du personnel et du matériel de la communauté de communes de Josbaig**
- N°160224/012 : Abonnement à la plateforme Géo64**
- N°160224/013 : Convention avec la ville d'Oloron Ste Marie pour l'entretien des appareils de défense contre l'incendie**
- N°160224/014 : Subvention « les amis des églises anciennes du Béarn »**
- N°160224/015 : Création du nouveau lotissement rue du Camp Romain**

Nom Prénom	Signature
CONTOU- CARRÈRE Michel	
AGRAZ Joëlle	
DUFAU Frédéric	
PALAS Jérôme	
ADAM Jean Pascal	
LANNERETONNE Michel	
AMESTOY Daniel	